

**RÉPARTITION DES HEURES D'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRES POUR LES ÉLÈVES
EN CLASSE DE TERMINALE BAC PRO À LA RENTRÉE 2021**

Horaire Hebdomadaire sur 26 semaines (+ 8 semaines de PFMP + 2 s. d'examens)	
TOTAL ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	15
Enseignement Professionnel de spécialité	10
Enseignement Professionnel et Enseignement général en co-intervention ou Atelier philosophie ou Insertion professionnelle / Poursuite d'études ¹	1 + 1
Réalisation d'un chef d'oeuvre ²	2
Prévention-santé-environnement	1
Economie-gestion (secteur production) ou Economie-droit (Secteur service)	1
TOTAL ENSEIGNEMENTS GENERAUX	11.5
Français/Histoire-Géographie/Enseignement moral et civique	3
Mathématiques	1.5
Langue vivante A	2
Sciences Physique-chimie (Production) ou Langue vivante B (Service)	1.5
Arts appliqués et culture artistique	1
Education physique et sportive	2.5
Insertion professionnelle ou poursuite d'études ³	3.5
Dotation principale (= Total heures élèves/semaine + co-intervention professeur doublée)	31 (30 + 1)
Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)	6 à 8 s

1 La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève (**1 heure élève = 2 heures prof.**).
À la rentrée 2021, en classe de terminale, l'utilisation du volume horaire dédiée à la co-intervention pourra continuer à être utilisé, comme en classes de seconde et de première, pour de la co-intervention entre enseignement professionnel et français / enseignement professionnel et mathématiques-sciences, mais pourra également être élargie à :

- l'organisation de la co-intervention entre enseignement professionnel et d'autres disciplines d'enseignement général : l'histoire-géographie et enseignement moral et civique, langue vivante A et/ou B, arts appliqués et culture artistique, éducation physique et sportive ;
- la mise en place d'un « atelier de philosophie » ;
- le renforcement de l'horaire dédié à l'accompagnement pour le projet post baccalauréat de l'élève : vers une poursuite d'études supérieures ou vers une insertion professionnelle ;

Le choix lié à l'organisation et de la mise en œuvre de l'utilisation de ces heures en co-intervention se fera après examen en conseil pédagogique.

2 La réalisation d'un chef d'œuvre (CDO) par les élèves est assurée dans un cadre **pluridisciplinaire**. Son caractère pluridisciplinaire mobilise l'EP de spécialité et une ou plusieurs disciplines d'EG en fonction du CDO travaillé (Note de service n°2019-023 du 18 mars 2019)

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=139809

3 En terminale sont introduit les modules insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, cv, entretien...) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique...)

2) EXEMPLE DE RÉPARTITION DU VOLUME COMPLEMENTAIRE D'HEURES-PROFESSEUR EN TERMINALE BAC PRO, SELON LE SECTEUR (PRODUCTION OU SERVICES) et EN FONCTION DE L'EFFECTIF DE LA DIVISION

Au total des heures d'enseignement obligatoires pour les élèves s'ajoute un volume complémentaire d'heures-professeur calculé en fonction des effectifs prévisionnels de la classe (Pour le détail des calculs, voir l'AP N°570 – Octobre 2018).

GRILLE PRODUCTION

NOMBRE D'ELEVES

20

24

30

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (EP)			
EP DE SPECIALITE	10h (1.5h + 8.5h) ⁴	10h (1.5h + 8.5h) ⁴	10h (1.5h + 8.5h) ⁴
CHEF D'ŒUVRE (CDO)	(+ 1h)	(+ 1h)	(+ 1h)
PSE	1h	1h	1h (0h + 1h) ⁴
ECO-GESTION	1h	1h	1h (0h + 1h) ⁴
ENSEIGNEMENT GENERAL (EG)			
CDO (+1h) à attribuer à une ou plusieurs disciplines de l'enseignement général			
FRANCAIS HISTOIRE-GEO EMC	3h (2.5h + 0.5h) ⁴	3h (2h + 1h) ⁴	3h (1.5h + 1.5h) ⁴
MATHS	1.5h (1h + 0.5h) ⁴	1.5h (1h + 0.5h) ⁴	1.5h (0.5h + 1h) ⁴
LVA	2h (1h + 1h) ⁴	2h (0.5h + 1.5h) ⁴	2h (0h + 2h) ⁴
SCIENCES	1.5h (0.5h + 1h) ⁴	1.5h (0h + 1.5h) ⁴	1.5h (0h + 1.5h) ⁴
ARTS APPLIQUES	1h	1h (0.5h + 0.5h)	1h (0h + 1h)
EPS	2.5h	2.5h	2.5h
CO-INTERVENTION EP et EG OU AUTRES MODALITES	1h + 1h	1h + 1h	1h + 1h
INSERTION PROFESSIONNELLE OU POURSUITE D'ETUDES	3.5h (1.5h + 2h) ⁴	3.5h (1h + 2.5h) ⁴	3.5h (0.5h + 3h) ⁴
DEDOUBLEMENT⁵	13.5h	16.(2)h	20.(25)h

4 Le premier chiffre entre parenthèses correspond à l'horaire dédié à l'enseignement en classe entière ; le deuxième chiffre entre parenthèses correspond à l'horaire dédié à l'enseignement en groupe

5 Le chiffre de chaque colonne correspond à la somme des heures dédiées à l'enseignement en groupe. Ce chiffre doit être arrondi pour être utilisable dans l'emploi du temps. Les « restes » devront donc être cumulés sur les différentes divisions et redistribués en fonction des besoins.

Exemple : 16,2 heures arrondies à 16 heures donc on récupère 0,2 ;
20,25 heures arrondies à 20 heures donc on récupère 0,25 ;

0,2 + 0,25 = 0,45 heure à redistribuer en fonction des besoins

GRILLE SERVICE

NOMBRE D'ELEVES	24	30	36
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (EP)			
EP DE SPECIALITE	10h (1.5h + 8.5h)	10h (1.5h + 8.5h)	10h (1.5h + 8.5h)
CHEF D'ŒUVRE CDO	(+ 1h)	(+ 1h)	(+ 1h)
PSE	1h	1h (0.5h + 0.5h)	1h (0h + 1h)
ECO-DROIT	1h	1h (0.5h + 0.5h)	1h (0h + 1h)
ENSEIGNEMENT GENERAL (EG)			
CDO (+1h) à attribuer à une ou plusieurs disciplines de l'enseignement général			
FRANCAIS HISTOIRE-GEO EMC	3h (2.5h + 0.5h)	3h (2h + 1h)	3h (1.5h + 1.5h)
MATHS	1.5h (1h + 0.5h)	1.5h (1h + 0.5h)	1.5h (0.5h + 1h)
LVA	2h (1h + 1h)	2h (0.5h + 1.5h)	2h (0h + 2h)
LVB	1.5h (0.5h + 1h)	1.5h (0h + 1.5h)	1.5h (0h + 1.5h)
ARTS APPLIQUES	1h	1h (0.5h + 0.5h)	1h (0h + 1h)
EPS	2.5h	2.5h	2.5h
CO-INTERVENTION EP et EG OU AUTRES MODALITES	1h + 1h	1h + 1h	1h + 1h
INSERTION PROFESSIONNELLE OU POURSUITE D'ETUDES	3.5h (1.5h + 2h)	3.5h (1h + 2.5h)	3.5h (0.5h + 3h)
DEDOUBLEMENT	13.5h	16.(88)h	20.(25)h